



Atelier Africain
AIPAA/IYAFA: Pour une Pêche Artisanale Durable et Équitable
15-18 Février 2023 – Accra, Ghana



DÉCLARATION DE L'ATELIER

Nous, les 51 représentants d'associations de petits pêcheurs, de coopératives, d'unions syndicales, d'associations communautaires, d'universitaires et d'organisations non gouvernementales, venus de 16 pays africains constituant 14% des côtes du continent africain et environ 22% de la population mondiale de pêcheurs;

Réunis à Accra dans le cadre de l'*Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (AIPAA/IYAFA)* proclamée par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans la Résolution 72/72, satisfaits de l'importance accordée à la participation des gens de la pêche artisanale dans le développement des politiques et les stratégies de gestion des pêcheries, et également dans le contexte des *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale)* et des *Objectifs de développement durable (ODD)*;

Accueillant avec satisfaction l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et le plan directeur visant à réaffirmer la Vision panafricaine pour *une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène mondiale*. L'Agenda 2063 traduisant concrètement la façon dont le continent s'efforce de matérialiser cette vision sur 50 ans, de 2013 à 2063, nous soulignons qu'il devra garantir l'accès libre et équitable aux mers, océans, lacs, fleuves et plaines inondables et aux ressources qui s'y trouvent;

Particulièrement préoccupés par les répercussions destructrices du changement climatique, notamment l'érosion du littoral, et notant que le coût de l'inaction (génératrice potentielle de migration interne et externe) est bien plus élevé que des investissements précoces et des mesures de gestion visant à atténuer les phénomènes;

Préconisant les principes de la coopération régionale et internationale, la collaboration et la recherche du consensus entre les diverses formes d'organisations de pêcheurs, d'organismes d'appui et les gouvernements, dans le cadre de négociations indispensables pour parvenir à des résultats concrets;

Proclamant les connaissances et compétences précieuses des Peuples autochtones et des communautés de pêcheurs artisans en mer et dans les eaux intérieures;

Demandons aux Gouvernements nationaux africains, à l'Union africaine, à la CEDEAO et aux organismes consultatifs régionaux sur la pêche et à la FAO de:

Mettre en œuvre une saison de fermeture uniforme visant à protéger les stocks de poissons partagés en Afrique, et étudier les possibilités de zones fermées et le recours à des méthodes de contrôle des intrants;

Élaborer des mesures appropriées pour lutter contre les activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) qui fait peser encore un danger sérieux sur de nombreux stocks et

écosystèmes marins, y compris des techniques de pêche destructrices utilisées par des communautés de petits pêcheurs, ce qui va évidemment à l'encontre des objectifs d'une pêche durable;

Adopter un système efficace de gestion des pêches artisanales au niveau national pour résoudre les problèmes de surcapacité et de surpêche, particulièrement en décourageant l'expansion inconsidérée des efforts de pêche;

Promouvoir la certification des produits de la pêche au niveau national dans le but de réglementer et de garantir la production et la consommation d'aliments sains et sûrs issus de petits ateliers de transformation du poisson, en faisant connaître et en facilitant l'utilisation de techniques et d'outils de fumage et de manipulation améliorés, en offrant des programmes de formation relatifs à la certification des produits de la pêche, par exemple;

Définir et établir des zones de pêche artisanale et à petite échelle afin de garantir la sécurité d'occupation et de protéger les droits d'accès des petits pêcheurs à leurs aires et ressources traditionnelles, y compris par des mesures strictes de suivi, contrôle et surveillance de ces zones;

Protéger les droits coutumiers et les méthodes traditionnelles d'attribution des droits d'occupation des communautés de petits pêcheurs par les chefs traditionnels et autochtones et empêcher la privatisation des plans d'eau;

Promouvoir et renforcer la coopération régionale relative à la gestion des pêches, marines et intérieures, et établir des mécanismes efficaces de suivi, contrôle et surveillance afin de coordonner et d'harmoniser les efforts et les capacités des parties concernées en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources halieutiques;

S'assurer que les accords bilatéraux d'accès à la pêche protègent les droits des petits pêcheurs sur leurs aires et ressources traditionnelles, conformément aux lois internationales et à la législation nationale;

Contrôler la capacité et les efforts de toutes les flottes de pêche, réduire la taille des flottes de pêche industrielle et minimiser les effets négatifs des engins et pratiques de pêche sur les communautés de petits pêcheurs, en appliquant notamment des réglementations strictes sur les engins;

Supprimer les obstacles au commerce régional du poisson et des produits de la pêche afin d'améliorer l'accès au poisson en tant que source d'alimentation et de nutrition, et faciliter également un accès équitable aux informations sur les politiques commerciales et les marchés pour les pêcheurs et les transformateurs de poisson;

Garantir la consultation, la participation, la transparence et la responsabilité dans les processus de déclaration des aires marines protégées (AMP) et dans la mise en œuvre par le gouvernement de l'agenda 30x30, veiller également à la protection des mangroves, des zones de reproduction et des masses d'eau contre la pollution;

Développer, en matière d'activités économiques dans les zones côtières (tourisme, ports, installations de débarquement du poisson, extraction du pétrole et du gaz, initiatives d'économie bleue) des politiques qui protègent les pêcheurs contre l'expulsion de leurs terres traditionnelles, qui protègent leurs droits humains;

Faire en sorte que le développement du tourisme offre également aux pêcheurs l'occasion de se lancer dans des moyens d'existence alternatifs;

Réaffirmer l'importance de la participation des communautés de pêcheurs artisans à la gouvernance des pêches, notamment à la gestion participative, la cogestion des ressources halieutiques, et aussi au développement des compétences et des capacités ;

Créer des possibilités de formation et d'emploi adéquates pour les jeunes des communautés de pêcheurs, particulièrement pour éviter les risques liés à l'émigration;

Consolider le pilier social de la pêche durable et améliorer la participation des communautés de pêcheurs, en particulier des femmes, aux prises de décisions, en établissant notamment des garanties appropriées contre la criminalisation des pêcheurs et autres travailleurs de la pêche;

Reconnaître le rôle crucial des femmes en matière de reproduction sociale, soutenir et renforcer les organisations de femmes, et élaborer des politiques destinées à transgresser la perpétuation de la discrimination liée au genre dans la pêche informelle;

Réduire les défis et les difficultés qui s'additionnent pour les femmes, en élaborant des mesures spécifiques pour répondre à leurs problèmes en tant que récoltantes et transformatrices de poissons et coquillages;

Développer des plateformes adaptées au contexte culturel et des installations modernes de traitement et de stockage du poisson pour les femmes, prévoir également des moyens de transport public accessibles pour les vendeuses;

Donner une priorité à la recherche et la collecte de données sur la pêche, dans le domaine maritime et aussi continental, et améliorer les données d'information sur la petite pêche, concernant notamment des technologies de pêche et de transformation plus sûres et plus durables, afin de favoriser des conditions de travail décentes pour les pêcheurs et autres travailleurs du secteur;

Établir des directives pour la sécurité en mer et dans les eaux intérieures afin de protéger la vie et les engins des pêcheurs artisans et de leurs communautés, et améliorer les conditions de sécurité relatives aux prévisions météorologiques et aux infrastructures des sites de débarquement;

Élaborer des lignes directrices au niveau national pour améliorer la valeur ajoutée dans le secteur après capture, et offrir un accès facile et équitable au crédit, notamment en proposant des taux préférentiels aux pêcheurs et autres travailleurs du secteur;

Développer des formes appropriées de régimes de protection sociale, des équipements de soins de santé au travail, et apporter un soutien direct pendant les crises sanitaires telles que les pandémies.

Nous exhortons les gouvernements, les agences et les organisations, agissant en étroite collaboration avec le Groupe consultatif régional africain, à mettre en œuvre de manière participative au niveau national les Directives sur la pêche artisanale.